

## **DBT annonce les résultats de son augmentation de capital et la fin du contrat de financement par OCEANE**

**Brebières, le 5 mars 2024 (8h00 CET) – DBT (FR001400LO86 – ALDBT, éligible PEA / PME), expert européen des bornes de recharge pour véhicules électriques, annonce les résultats de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de près de 8,0 M€.**

### **RESULTATS DE L'OPERATION**

A l'issue de la période de souscription, la demande globale (à titre irréductible, réductible et libre) s'est élevée à 729 544 actions nouvelles souscrites au prix unitaire de 1,90 €, et représentant environ 17,3% du nombre d'actions à émettre au titre de l'augmentation de capital qui s'élevait à 4 205 305 actions nouvelles. Cette demande se décompose comme suit :

- 592 658 actions demandées à titre irréductible représentant 14,1% du montant total de l'émission ;
- 46 305 actions demandées à titre réductible représentant 1,1% du montant total de l'émission ;
- 90 581 actions demandées à titre libre représentant 2,2% du total de l'émission.

Ces demandes de souscription (à titre irréductible, réductible et à titre libre) ont été servies intégralement.

Dans la mesure où ces demandes de souscription ont représenté environ de 17,3% du montant de l'émission (soit près de 1,4 M€), les 3 475 761 actions nouvelles non absorbées par ces souscriptions (soit 82,7% du montant de l'émission) ont été réparties et attribuées, aux actionnaires et investisseurs qui s'étaient engagés à souscrire au titre de la garantie de l'émission (ensemble les « Garants »). Ces engagements au titre de la garantie pouvaient être déclenchés dès lors que le nombre d'actions nouvelles souscrites à l'issue de la période de souscription n'atteignait pas 100% du montant de l'augmentation de capital et dans la limite d'un montant maximum de 6 762 500 €.

Comme indiqué dans le communiqué annonçant le lancement de l'augmentation de capital, l'engagement d'ESSI (European Select Sustainable Investments) à souscrire au titre de la garantie par compensation d'une créance d'un montant de 1 462 500 € relative à des OCEANE a été actionné prioritairement. Puis, le solde relatif aux engagements de garantie à souscrire en numéraire ont été répartis proportionnellement entre les Garants.

Ainsi, les 3 475 761 actions nouvelles allouées aux Garants (soit environ 6,6 M€) ont été réparties comme suit :

	Nb titres alloués au titre de la garantie	Montants correspondants
ESSI* (compensation de créance)	769 736	1462 K€
ESSI* (numéraire)	102 114	194 K€
Famille Borgoltz*	51 058	97 K€
TVB Invest	1 021 143	1940 K€
Cély Finance	255 285	485 K€
Gestys	255 285	485 K€
Talence Gestion	255 285	485 K€
Maitice Gestion	204 228	388 K€
Sully Patrimoine Gestion	204 228	388 K€
JP Holding	153 171	291 K€
Friedland Gestion	102 114	194 K€
Hexagon Advisor	102 114	194 K€
<b>TOTAL</b>	<b>3 475 761</b>	<b>6 604 K€</b>

\*Actionnaire

En conséquence, la synthèse des allocations se présente comme suit :

	Nb titres alloués	Montants correspondants
Souscriptions à titre irréductible, réductible et libre	729 544	1 386 K€
Souscriptions au titre de la garantie	3 475 761	6 604 K€
	<b>4 205 305</b>	<b>7 990 K€</b>

## RAPPEL DE L'UTILISATION DU PRODUIT DE L'OPERATION

Le produit net de l'émission s'élève à environ 6,8 M€ et l'apport net de trésorerie à environ 5,3 M€ compte tenu du déclenchement intégral de l'engagement de garantie d'ESSI souscrit par compensation de créances et qui vient solder la dette d'OCEANE au bilan de la Société (environ 1,5 M€, soit près de 20% du produit brut).

En conséquence, l'apport net de trésorerie sera affecté aux objectifs suivants :

- Au financement du déploiement du réseau de bornes R3 étant rappelé que chaque station représente un investissement de l'ordre de 170 K€ dont une quote-part de 20% à financer par le Groupe (pour environ 35% du produit net de l'émission) ; et
- Au financement du besoin en fonds de roulement à résulter à la fois d'une activité commerciale plus soutenue mais également de la volonté du Groupe de pouvoir faire des achats en nombre afin de négocier au mieux les conditions financières auprès de ses fournisseurs et optimiser ainsi la marge brute du pôle industriel (pour environ 45% du produit net de l'émission).

Cette levée de fonds permet à la Société de disposer des fonds nécessaires au financement de sa croissance et ainsi de mettre fin au contrat de financement par OCEANE en accord avec son partenaire, au titre de laquelle une indemnité de fin de contrat de 200 K€ lui sera versée.

A l'issue de l'augmentation de capital, le Groupe dispose d'un horizon de liquidité au-delà des 12 prochains mois.

## REGLEMENT-LIVRAISON

Le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 7 mars 2024 selon le calendrier indicatif. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante, seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation que ces dernières sous le même code ISIN (FR001400LO86 – Mnémonique : ALDBT).

À l'issue du règlement-livraison, le capital social de la Société s'élèvera à 5 019 239,00 € et sera divisé en 5 019 239 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune.

## INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A la connaissance de la Société, la répartition du capital avant et après réalisation de l'augmentation de capital est la suivante étant rappelé que la répartition en droits de vote est quasiment identique, seules 194 actions disposant d'un droit de vote double (soit moins de 0,1 pour mille du nombre d'actions composant le capital à l'issue de l'Offre).

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre émission à 100%	
	Nb d'actions	% capital	Nbre actions	% capital
<b>Famille BORGOLTZ</b>	<b>2 007</b>	<b>0,2%</b>	<b>53 065</b>	<b>1,1%</b>
Dont Holding HFZ (1)	182	0,0%	51 240	1,0%
Dont Hervé BORGOLTZ	806	0,1%	806	0,0%
Dont Alexandre BORGOLTZ	1 019	0,1%	1 019	0,0%
<b>ESSI (2)</b>	<b>367 717</b>	<b>45,2%</b>	<b>1 239 567</b>	<b>24,7%</b>
<b>TVB INVEST</b>			<b>1 021 143</b>	<b>20,3%</b>
<b>Public</b>	<b>444 210</b>	<b>54,6%</b>	<b>2 705 464</b>	<b>53,9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>813 934</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 019 239</b>	<b>100,0%</b>

(1) Holding contrôlée par la famille BORGOLTZ.

(2) Société de droit Caïmanais spécialisée dans le financement de société « cleantech » par obligations convertibles, qui n'envisage pas d'influer sur la gouvernance de DBT dans les mois à venir.

## ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

### Engagements de conservation pris par la famille BORGOLTZ

La famille BORGOLTZ s'est engagé à conserver pendant une durée de 180 jours à compter du règlement-livraison de la présente Offre :

- l'intégralité des titres qu'elle détient directement ou indirectement avant l'Offre ; ainsi que
- l'intégralité des actions qu'elle pourra être amenée à souscrire au titre de son engagement de garantie.

### Engagements de conservation pris par ESSI

ESSI s'est engagé à conserver pendant une durée de 90 jours à compter du règlement-livraison de la présente Offre, l'intégralité des titres qu'il détiendra au jour de la réalisation de l'Augmentation de Capital (les « **Titres Détenus** ») dans les conditions suivantes.

Cet Engagement de conservation porte sur :

- a. La totalité des Titres Détenus si le prix de cession devait être inférieur à 2,85 € par action.
- b. 80% des Titres Détenus si le prix de cession par action se situe entre [2,85 € et 3,80 €], sous réserve, d'un plafond maximum de cessions de 20% intégrant, le cas échéant, les titres déjà cédés précédemment.
- c. 50% des Titres détenus si le prix de cession par action se situe entre [3,80 € et 4,75 €], sous réserve, d'un plafond maximum de cessions de 50% intégrant, le cas échéant, les titres déjà cédés précédemment.
- d. Aucun des Titres Détenus si le prix de cession par action excède 4,75 €.

**Cumul des cessions** : Les pourcentages de Titres Détenus cessibles stipulés aux points b. et c. ci-dessus tiennent compte du cumul des cessions antérieures durant la période de 90 jours. Ainsi, le pourcentage autorisé à la cession sera réduit du pourcentage total des Titres Détenus déjà cédés conformément aux dispositions de l'Engagement de Conservation.

Il est précisé que les 102 114 titres alloués à ESSI au titre de son engagement de garantie souscrits en numéraire ne sont pas soumis à cet engagement de conservation.

### **INCIDENCE DE L'OFFRE SUR LA SITUATION D'UN ACTIONNAIRE DETENANT 1% DU CAPITAL ET NE SOUSCRIVANT PAS A L'OFFRE**

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant l'Offre	1,00%	1,00%
Après l'Offre à 100%	0,16%	0,16%

(1) Avant l'offre, la dilution susceptible de résulter de la conversion des OCEANE existantes ne peut être définie car elle dépend notamment du cours de bourse au jour de la demande de conversion. Après l'Offre, la dette d'OCEANE sera remboursée et il ne subsistera plus d'instruments dilutifs.

### **INCIDENCE DE L'OFFRE SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PAR ACTION**

	Impact sur la quote-part de capitaux propres consolidés par action	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant l'Offre	14,14 €	14,14 €
Après l'Offre à 100%	3,89 €	3,89 €

(1) Avant l'offre, la dilution susceptible de résulter de la conversion des OCEANE existantes ne peut être définie car elle dépend notamment du cours de bourse au jour de la demande de conversion. Après l'Offre, la dette d'OCEANE sera remboursée et il ne subsistera plus d'instruments dilutifs.

### **PROSPECTUS**

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), l'Opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8M€.

### **FACTEURS DE RISQUES**

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans le Rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 (section 2.4) disponible sur le site internet de la Société ([www.dbt.fr](http://www.dbt.fr)) dans la rubrique « Investisseurs ».

<https://www.dbt.fr/app/uploads/2023/11/DBT-230428-Rapport-de-Gestion-2022-V3-1.pdf>

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

## **PARTENAIRE DE L'OPERATION**

**Allegra Finance (Listing Sponsor)**

**Cap Value (Agence de communication financière).**

## **CODES DE L'ACTION**

- Libellé : DBT
- Code ISIN et code mnémorique de l'action : FR001400LO86 - ALDBT
- Lieu de cotation : Euronext Growth Paris
- Code LEI : 9695003ZVCCVQTZP9942

## **DECLARATIONS PROSPECTIVES**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant notamment sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, le potentiel des produits ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de DBT estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de DBT qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont développés ou identifiés dans le rapport relatif à l'exercice 2022 (section 2.4) disponible sur le site internet de la Société ([www.dbt.fr](http://www.dbt.fr)) dans la rubrique « Investisseurs ». DBT ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

## **AVERTISSEMENT**

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).*

*S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société DBT d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.*

*Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. DBT n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.*

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Enfin, le présent communiqué de presse peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.*

## **À PROPOS DE DBT**

DBT est un leader français de la mobilité électrique doté d'une expertise reconnue dans la recharge des véhicules électriques. Sur son marché, DBT bénéficie d'une position solide découlant d'une période d'investissements intense entre 2020 et 2023, ayant conduit à une transformation profonde du groupe, qui est désormais axé sur deux activités complémentaires :

- Depuis 1992, une activité historique de conception, fabrication et ventes de bornes de recharges électriques rapides. Disposant d'une large gamme de bornes à la pointe de la technologie, DBT répond aux besoins d'équipements des espaces publics et privés. Sa gamme innovante B2B de bornes rapides Milestone® lancée en 2023, qui est entièrement conçue et assemblée en France, couvre la totalité du spectre de la recharge de 7 à 180 kW ;
- Depuis 2022, une nouvelle activité d'opérateur de bornes de recharges haute puissance « R3 - Réseau de Recharge Rapide », comptant déjà 55 stations opérationnelles. Ce réseau, qui devrait atteindre près de 350 stations fin 2026, puis 1000 fin 2030, cible des implantations stratégiques sur des sites de destination tels que les centres commerciaux, les chaînes de restaurant, les grandes surfaces spécialisées plutôt que les grands sites de passage tels que les autoroutes.

Ces deux axes stratégiques devraient permettre à DBT de tirer le meilleur profit d'un marché en pleine expansion, soutenu par des initiatives gouvernementales telles que l'objectif de 400 000 bornes installées en France d'ici 2030. En combinant la vente de bornes et de services de recharge électrique, DBT offre une solution complète pour répondre aux besoins croissants de la mobilité électrique. Implanté à Brebières dans les Hauts-de-France, le groupe DBT est coté sur Euronext Growth depuis décembre 2015.